

CONTRIBUTION DU SECTEUR DE L'INGENIERIE ET DU CONSEIL A LA MISE A NIVEAU

La mise à niveau est le maître mot de la politique du gouvernement et des pouvoirs publics depuis plus d'un an.

De quoi s'agit-il ?

Pourquoi en parle-t-on aujourd'hui et en quoi cela est-il nécessaire ?

Quel rôle l'ingénierie et le Conseil pourraient-ils avoir pour contribuer à la réussite de ce projet civilisationnel ?

Et enfin quelle est la situation aujourd'hui en Tunisie de l'ingénierie et du Conseil, à la fois en termes de capacités existantes, de potentialités de développement et d'entraves éventuelles pour une contribution à la hauteur des défis posés par la mondialisation de l'économie et la globalisation des échanges ?

Autant de questions auxquelles je m'attacherai à apporter des éléments de réponse dans ce qui suit :

RAPPEL DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Je rappellerai rapidement que la Tunisie s'est engagée depuis 1987 dans un programme de libéralisation et d'ajustement structurel tendant à établir les mécanismes du marché, la liberté du commerce intérieur et extérieur, à encourager l'initiative privée et à accélérer le désengagement de l'État des secteurs concurrentiels.

Cette politique de libéralisation et d'ouverture suivie depuis neuf ans a permis :

- o une relance de la croissance malgré quatre années de sécheresse,
- o une amélioration de la compétitivité et un accroissement des exportations,
- o une situation financière saine avec la réduction du déficit budgétaire et du service de la dette,
- o et une amélioration du niveau et des conditions de vie : la classe moyenne représente aujourd'hui 60 % de la population et la pauvreté est ramenée à 6.7% de la population contre 11% en 1985._

L'orientation vers une intégration progressive dans l'économie mondiale est aujourd'hui considérée en Tunisie comme irréversible.

Depuis 1987, la Tunisie a mis en oeuvre avec succès son programme d'ajustement structurel. Elle a adhéré au GATT devenu depuis , Organisation Mondiale du Commerce. Elle a également été le premier pays de la rive Sud de la Méditerranée à signer un accord de coopération et de libre échange avec l'Union Européenne.

Elle n'a enfin pas attendu que cet accord soit ratifié par les parlements des quinze pays européens pour commencer à le mettre en oeuvre par l'abaissement des tarifs douaniers relatifs à certains biens d'équipement dans le cadre de la loi des finances portant gestion pour 1996.

De l'avis de tous, cette orientation d'ouverture et de libéralisation est porteuse de croissance.

La confrontation et les effets potentiels de synergie et d'émulation, devraient avoir à moyen terme un effet de traction vers le haut à travers la reconversion compétitive du tissu économique et sa plus grande efficience.

Trois conditions aujourd'hui sont identifiées et reconnues comme un préalable nécessaire à la réussite de la libéralisation des échanges extérieurs de la Tunisie, de son adhésion à un espace de libre échange avec l'Europe et de son ancrage définitif dans une économie mondiale de plus en plus ouverte, compétitive et où les seules règles du jeu sont la recherche permanente et soutenue de l'excellence et l'approfondissement continu des avantages compétitifs.

Ces trois conditions peuvent être résumées comme suit :

- ∂ la mise en place d'une politique macro-économique non récessive,
- ∑ une reconversion compétitive de l'économie tunisienne (la mise à niveau),
- ∏ une augmentation significative de l'investissement direct étranger.

Ces conditions relèvent d'une même philosophie : l'acceptation franche et claire que les schémas de développement auto-centrés sont aujourd'hui révolus dans le monde et que la seule voie passante est celle d'une intégration réussie dans un espace économique plus vaste grâce à une production de qualité, commercialement compétitive et technologiquement à jour.

Les coûts de plus en plus prohibitifs de la recherche et du développement, l'émergence à l'échelle mondiale de multi-nationales définissant leur stratégie d'investissement, d'approvisionnement et de localisation de manière planétaire mais également la mondialisation des flux financiers font que plus aucun pays, au risque d'une marginalisation totale, ne peut plus se mettre à l'écart de la marche du monde : une marche forcée et sans répit.

C'est bien là tout l'enjeu de la mise à niveau.

LA MISE A NIVEAU GLOBALE

La mise à niveau n'est pas une action limitée dans le temps. En aucun cas il ne s'agit de porter le niveau d'une entreprise publique ou privée ou d'une administration d'un niveau à un autre.

Il ne s'agit pas non plus de transformer à un instant donné les méthodes de travail d'une entreprise ou d'une administration. Il s'agit plutôt d'inculquer aux uns et aux

autres une philosophie et une seconde nature : celle de la recherche sans cesse renouvelée de l'excellence et de la performance.

A l'échelle des nations on ne parle plus aujourd'hui d'avantages comparatifs mais d'avantages compétitifs.

La nuance est de taille : La théorie des avantages comparatifs prétendait que les nations avaient des avantages naturels : géographiques, climatiques, historiques ou culturels qui leur permettaient et imposaient une certaine spécialisation dans des conditions d'efficience acquise.

Aujourd'hui, plus rien n'est acquis de manière durable. Les avantages deviennent compétitifs : ils se cultivent, s'entretiennent, meurent, se transforment et se renouvellent.

Les rentes de situation font partie de l'histoire.

Aujourd'hui il faut faire sans cesse preuve de capacité à affronter l'adversité et à triompher de difficultés nouvelles.

Le rythme de l'histoire s'accélère et à défaut d'une vigilance à toute épreuve, plus aucune nation, plus aucun opérateur économique ne sont assurés d'une survie sans heurts.

Dans ce contexte, le secteur de l'ingénierie et du conseil peut et doit avoir un rôle de tout premier ordre pour accompagner et faciliter les mutations qualitatives de l'économie tunisienne.

Il devra jouer un rôle multiple et diversifié :

- o d'abord en contribuant à l'accroissement des capacités nationales en matière de veille technologique,
- o ensuite en apportant un soutien décisif à l'entreprise tunisienne en matière de diagnostic, d'évaluation de ses capacités et de ses performances et d'identification de ses gisements de productivité potentiels,
- o enfin en constituant le réservoir national pour l'accumulation des technologies nouvelles mais également le canal privilégié de leur mise à disposition des opérateurs économiques.

De quoi est fait actuellement le secteur de l'ingénierie et du Conseil en Tunisie :

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR

Dans le domaine de l'ingénierie, la Tunisie dispose d'une grande tradition et de moyens humains importants.

La population globale des ingénieurs s'élève, toutes spécialités confondues près de 10 000, celle des architectes avoisine les 1 000.

Le secteur des activités d'ingénierie et de Conseil réalise aujourd'hui près de 30 millions de dinars tunisiens par an de chiffre d'affaires.

- o Bâtiments et Travaux Publics 65 %
- o Industrie 9 %
- o Informatique 10 %
- o Études Générales et Consulting 16 %

C'est au secteur du Bâtiment et des Travaux Publics que revient la part du lion avec près de 20 millions de Dinars par an, représentant les 2/3 du chiffre d'affaires global et des capacités locales.

En matière de ressources humaines, les bureaux d'études et ingénieurs conseils locaux emploient actuellement près de 1 800 personnes productives et permanentes, toutes spécialités confondues.

Le tiers de ces effectifs, soit 600 personnes, est constitué d'ingénieurs, tandis que les deux autres tiers sont des techniciens.

Les entreprises tunisiennes ont souvent été pionnières en matière d'exportation des services.

Les exemples sont multiples : la SCET, la STUDI, TECI, COMETE Engineering et j'en oublie certainement, comptent un nombre sans cesse croissant de références en Afrique subsaharienne, au Maghreb, au Proche Orient et même en Turquie, en Chine ou dans certains pays européens.

Il n'y a là aucun mystère.

Les entreprises, aidées par une politique volontariste des pouvoirs publics sur le marché tunisien ont acquis une expérience qui leur rendait les marchés à l'exportation plus facilement accessibles.

En matière de coûts, le secteur de l'ingénierie est probablement celui où la Tunisie bénéficie des plus grands avantages compétitifs.

En effet, dans notre secteur, nous facturons des salaires multipliés par des coefficients, or les salaires en Tunisie, à compétences équivalentes, sont 3 à 4 fois inférieurs à ceux pratiqués dans le monde occidental.

Il n'est donc pas difficile d'être moitié moins cher que nos concurrents européens et occidentaux sur les marchés d'Afrique et du Proche-Orient.

En termes macro-économiques, le secteur de l'ingénierie est celui qui présente le taux d'intégration le plus élevé : maximal de 100 % : il n'y a pas d'importation de produit semi-fini pour exporter le produit final.

En résumé de cette présentation rapide du secteur nous pouvons retenir les principales caractéristiques suivantes :

- o Secteur fortement encadré comparé aux autres secteurs économiques en Tunisie le taux d'encadrement est autour de 30 à 40 % là où il ne dépasse pas 1 % dans l'industrie.

- o Secteur à forte valeur ajoutée nationale (100 %)
- o Secteur offrant le meilleur avantage compétitif à l'exportation.

A tous points de vue le développement du secteur des études et de l'ingénierie s'inscrit dans les orientations fondamentales des pouvoirs publics : emploi des cadres et notamment des nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur, exportation, transfert et maîtrise de la technologie.

Le secteur contribue aujourd'hui à la réalisation de ces objectifs. Il pourrait le faire encore mieux si certains obstacles étaient identifiés et levés.

L'apport du secteur des études et de l'ingénierie à l'économie va largement au delà de son propre chiffre d'affaires, de son propre niveau d'emploi ou de sa contribution directe à la balance des paiements.

Sa contribution indirecte au processus de développement socio-économique est encore plus importante : maîtrise nationale de la technologie, optimisation de l'investissement, contribution à la mise à niveau de l'industrie nationale dans une perspective de libéralisation de l'économie nationale et sa plus grande intégration dans l'économie mondiale.

QUELS OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Trois grands obstacles s'opposent aujourd'hui à un développement accru du secteur pour le plus grand bien de l'ensemble de l'économie.

- o Organisation de la profession
- o Nature des relations avec l'Administration
- o Formes de la concurrence locale et internationale.

Il est important de signaler tout d'abord, qu'en comparaison avec les pays de niveau de développement comparable dans le monde, la Tunisie a des compétences et une expérience largement reconnues à l'échelle internationale.

À titre d'exemple, en Afrique mis à part le cas de l'Afrique du Sud et dans une moindre mesure de l'Egypte , la Tunisie occupe une place de tout premier ordre au niveau du développement de ses capacités d'études.

Il faut reconnaître que cette situation résulte d'une attitude volontariste des pouvoirs publics en matière d'attribution des marchés d'études.

Il faut également que cette situation résulte d'une attitude volontariste des pouvoirs publics en matière d'attribution des marchés d'études.

Il faut également signaler que les pouvoirs publics sont aujourd'hui convaincus que le secteur des études et de l'ingénierie de par ses spécificités mais également son effet d'entraînement sur le reste des secteurs économiques devrait avoir une place de choix dans le processus de développement.

C'est à ce titre que les activités d'études et d'ingénierie figurent notamment

comme activités éligibles aux avantages du Code Unique des Investissements (Décembre 1993).

1. Organisation de la profession

Les bureaux d'études et ingénieurs conseils sont aujourd'hui regroupés au sein d'une association nationale.

Cette association travaille en étroite collaboration avec l'Ordre des Ingénieurs de Tunisie.

Son statut d'association ne lui donne ni les moyens financiers, ni l'autorité morale suffisants pour traiter avec l'Administration de tout ce qui concerne la profession et encore moins avec les grands donneurs d'ordre publics ou privés.

Je saisi cette occasion pour rendre hommage à plusieurs administrations, qui même en l'absence d'un cadre juridique contraignant n'ont jamais hésité à solliciter l'avis de l'association sur des questions l'intéressant directement ou indirectement.

L'Ordre des Ingénieurs lui-même n'a jamais manqué de déléguer ses pouvoirs à l'Association chaque fois qu'il était saisi d'une question relative à la vie ou au fonctionnement de notre profession.

Ce dialogue s'est toujours instauré sur la base de relations de confiance.

Sa qualité a été variable dans le temps et essentiellement fonction du degré d'implication de l'association et de sa capacité à enrichir la réflexion.

Il faut reconnaître que cela a des limites et que l'avis de la profession, s'il est souvent sollicité, il n'est pas toujours pris en compte, que rien n'impose à l'Administration, même de le rechercher et que nous avons l'expérience par le passé de périodes, heureusement révolues, où l'Administration a ignoré la profession sur des questions pourtant importantes.

La proposition que je voudrais faire ici et que la profession puisse évoluer à l'image d'autres professions de consultants (Architectes/commissaires aux comptes ...) vers une structure légale du type "Ordre" lui permettant de représenter légalement la profession et de négocier avec les pouvoirs publics les voies et moyens de son développement.

2. Nature des relations avec l'Administration

La relation de la profession à l'administration doit évoluer vers une relation de partenariat et de soutien, car il dépend de la maîtrise des études et de leur qualité pour accéder à un développement durable qualitativement supérieur.

Il ne s'agit pas là d'un vœu pieux ou d'un discours démagogique mais nous y

voyons réellement le fondement d'une relation solidaire et à la limite complice.

Les textes régissant les marchés publics d'études sont généralement de bonne facture et contiennent des dispositions diverses permettant au gestionnaire de faire au mieux.

Certains d'entre eux posent toutefois des problèmes de fonds.

À titre d'exemple, l'arrêté du Premier Ministre du 25 Octobre 1994 portant cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics d'études comporte un certain nombre de dispositions préjudiciables à la profession.

J'en citerai deux à titre indicatif :

- ∂ L'article 6 traitant des cautionnements et retenues de garantie stipule (alinéa 6. 4. 2) que "les garanties prévues ci-dessus ne peuvent être exigées des Établissements Publics et des Entreprises dont l'État détient 50 % ou plus du capital social".

Cet article dispense donc clairement les bureaux d'études publics de tout cautionnement ou garantie en matière de marchés publics d'études et indirectement les favorise par rapport à leurs homologues privés.

Il s'agit là à mon avis, d'une disposition contraire au principe d'égalité devant la commande publique.

- Σ L'article 33 traitant de la résiliation du marché stipule "Le maître de l'ouvrage peut, à tout moment qu'il y ait eu ou non faute du titulaire, mettre fin à l'exécution des prestations avant l'achèvement de celles-ci, par une décision de résiliation du marché, notifiée dans les conditions du 4 de l'article 2"

Cet article pose une série de problèmes :

- o d'abord en droit Tunisien et d'après le code des obligations en des contrats, la résiliation d'un contrat commercial ne peut résulter que de l'accord amiable des parties ou d'une décision de justice.

C'est à dire que même quant il y'a faute du titulaire, le maître de l'ouvrage ne peut pas, seul décider de la résiliation du contrat : nul ne peut se faire justice à lui-même,

- o ensuite, ce texte rend le contrat d'études aléatoire et met en cause le principe du nantissement des marchés publics,
- o enfin et cela est important, ce texte dans sa globalité reproduit très largement un texte français (Décret 78-1306 du 26 Décembre 1978). Il omet toutefois soit des commentaires intégrés dans le texte, soit certaines dispositions jugées contraignantes pour le maître de l'ouvrage.

À titre d'exemple, le texte français complète l'article Résiliations par ce qui suit:

"Sauf stipulation particulière du marché, le décompte de liquidation

comprend au crédit du titulaire : (diverses compensation et 4) une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant hors TVA, non révisé, de la partie résiliée du marché un pourcentage fixé par le marché ou, à défaut, égal à 4 p 100”.

S'il faut reconnaître généralement à travers les textes une volonté de l'administration d'aider les bureaux d'études locaux, il faut également constater que ces textes et cet appui clairement exprimés par l'Administration ne sont pas toujours adaptés à la spécificité du secteur.

À titre d'exemple, les textes font obligation aux bureaux étrangers de s'associer à des bureaux locaux mais sans indication aucune sur le contenu de cette association.

Le résultat est que souvent le bureau étranger cherche à limiter la participation du bureau tunisien à des prestations de logistique : mise à disposition de bureaux, collecte d'informations ...

Il faut également signaler que ces dispositions sont, dans beaucoup de cas, ignorées sinon contournées.

Je pense notamment aux modalités de paiement et de financement des marchés publics d'études. Le décret 89-442 prévoit explicitement la possibilité d'accorder des avances à la signature du contrat. Dans la pratique, des circulaires recommandant tout aussi clairement de ne pas attribuer de telles avances. Par ailleurs, la Banque Centrale dans le cadre des règles prudentielles préconise aux banques de limiter les facilités de trésorerie accordées aux entreprises de service à 15 jours de chiffre d'affaires.

La quadrature du cercle est vite atteinte quand on sait que pour certaines études lourdes (études stratégiques ou sectorielles par exemple), il faut de neuf mois à une année entière pour produire le premier rapport, laisser à l'administration le temps de l'évaluer, de l'approuver et enfin de le mettre en paiement.

Notre proposition à ce niveau là est de constituer entre l'administration et la profession une commission de lecture et de refonte des textes en vue de leur meilleure adaptation : élimination des cautions de soumission qui constituent des charges pour les Bureaux d'Etudes sans apporter le moindre confort supplémentaire à l'administration, élimination des cautionnements définitifs, instauration de la procédure des consultations restreintes sur base de préqualification, instauration du double pli technique et financier avec part prépondérante à la qualité comparée aux prix.

Il est vrai que les textes actuels n'empêchent pas cela mais il faudrait qu'ils fassent plus en y incitant.

La pratique faite actuellement des textes aboutit souvent au choix du moins-disant au détriment certain de la qualité.

D'autres problèmes méritent d'être étudiés dans le cadre des relations avec l'Administration :

- o l'agrément des concepteurs afin de barrer la route à tous les intrus.
- o la révision des honoraires en matière de bâtiments civils figés depuis 1978.
- o le statut des ingénieurs géomètres et leur contribution à la résorption du retard national en matière de cadastre.
- o la TVA sur honoraires en application du décret 78-71.
- o le statut vis à vis de la fiscalité et de la couverture sociale des experts tunisiens résidant pour plusieurs années à l'étranger dans le cadre de missions d'assistance technique.

3. Formes de la concurrence locale et étrangère

Le secteur est caractérisé actuellement par une profusion des intervenants aboutissant nécessairement à une course effrénée vers la dégradation des niveaux de rémunération et partant vers une baisse de la qualité des prestations.

On peut identifier sept types d'intervenants en matière d'études et d'ingénierie :

- o le secteur organisé
- o le secteur informel
- o la pratique illégale
- o l'ingénierie intégrée
- o l'ingénierie publique
- o l'ingénierie étrangère
- o l'ingénierie fantôme (relative aux projets clés en mains et aux projets financés par l'aide bilatérale et parfois même multilatérale).
- o **Le secteur organisé** : constitué d'une quinzaine de bureaux d'études et d'une centaine d'ingénieurs conseils.
- o **Le secteur informel** : caractérisé par le travail au noir, l'absence de charges de toute nature : sociales, fiscales, professionnelles. Les intervenants sont souvent des professionnels non patentés exerçant la profession à titre accessoire et non principal et pouvant donc présenter des taux de facturation défiant toute concurrence.
- o **La pratique illégale** : ce sont des non ingénieurs, en violation de la loi portant création de l'ordre, qui exercent dans le cadre de patentes officielles, le métier d'ingénierie.

Nous avons lancé à leur encontre une série d'actions, soutenus en cela par l'Ordre des Ingénieurs mais les procédures sont longues et leur aboutissement incertain.

- o **L'ingénierie intégrée** : c'est généralement dans les grandes entreprises

publiques ou dans certaines administrations que nous retrouvons des départements d'études et d'ingénierie intégrée.

La question est délicate mais sur le plan des principes, la réponse à lui apporter est simple. S'il est légitime que chaque entreprise d'une certaine taille ait ses capacités d'études, il n'en est pas moins nécessaire d'en évaluer les performances et de se limiter aux aspects soit stratégiques, soit ceux que le secteur privé est incapable de prendre en charge dans des conditions d'efficacité au-moins comparables.

- o **L'ingénierie publique** : s'il est légitime que l'Etat ait développé le lendemain de l'indépendance des structures publiques d'études pour des raisons de carence du secteur privé local à ce moment là, aujourd'hui plus rien ne justifie que l'Etat continue à faire des études de marché ou de pistes agricoles dans des conditions de concurrence pas toujours transparentes.

Il est encore moins normal que de nouvelles structures publiques puissent continuer à se créer ou à postuler à leur agrément.

- o **L'ingénierie étrangère** : intervenant généralement dans le cadre d'appels d'offres internationaux.
- o **L'ingénierie fantôme** : c'est le cas où les donneurs d'ordre nationaux croient avoir fait l'économie du poste études et ingénierie de leur projet : fourniture "pseudo-gratuite" de l'ingénierie par le fournisseur d'équipements. C'est le cas également des projets clés en main que nous voyons malheureusement revenir ces derniers temps avec comme corollaire, la négociation des contrats d'études et de sous-traitance à Paris, Londres ou Bruxelles, une cascade d'opérations de sous-traitance aboutissant à un surcoût intolérable pour l'économie nationale.

Cette ingénierie fantôme est également celle correspondant à des études financées dans le cadre d'aides bilatérales ou même parfois de financements multilatéraux, l'initiative étant laissée au bailleur de fonds de consulter et de choisir le bureau d'études. On n'en entend même pas parler en Tunisie dans certains cas.

Là, notre demande est claire, l'Administration tunisienne doit être assez forte pour négocier avec les bailleurs de fonds internationaux des dispositions précises en matière de recrutement des consultants en respect des dispositions législatives et réglementaire en vigueur en Tunisie, faute de quoi, nous renoncerions globalement à toute présence en la matière.

La non intégration de références précises dans les accords de prêt signés entre la Tunisie et les bailleurs de fonds internationaux et approuvés généralement par la Chambre des Députés rend inapplicables dans bien des cas les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en Tunisie.

QUELLES PERSPECTIVES

La Tunisie s'est engagée irrévocablement dans un processus de libéralisation de son économie.

Inéluctablement nous serons donc de plus en plus concurrencés sur notre propre marché.

A cela nous devons opposer une plus grande agressivité à l'exportation et une plus grande compétitivité sur le marché local : en un mot nous mettre tous à niveau.

Objectivement cette double orientation est possible car le secteur des services, et les études en sont la composante noble, est celui où la Tunisie dispose des plus grands avantages compétitifs.

Pour cela il est urgent d'instaurer avec l'Administration une relation de confiance et de solidarité.

Il faut arriver à mettre sur pied un plan à moyen terme pour le renforcement des capacités d'études et de conseil en Tunisie.

La profession est consciente des enjeux en présence. Elle entend participer à ce large projet civilisationnel de la mise à niveau globale. Elle y revendique un rôle de tout premier ordre. Elle en a les capacités. Sa contribution pourrait être bien plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui et le bénéfice que la collectivité en tirerait serait bien plus important que le coût qu'elle encourrait.

Je vous remercie pour votre attention.